

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles D 613-2 à D 613-4 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D 612-33 à D 612-36 du code de l'éducation relatifs à l'attribution du grade de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille, de l'Université Montpellier 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ILYA KHANTALIN, [REDACTED], en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, à finalité **RECHERCHE ET PROFESSIONNELLE**, mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SPORTIVES**, spécialité **BIO-INGÉNIERIE DES IMPLANTS ET DES TISSUS**

mention passable

est délivré à **M. ILYA KHANTALIN**

au titre de l'année universitaire 2015-2016, et confère le grade de master,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 novembre 2016

Le titulaire

Le Président



Yvon BERLAND

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Bernard BEIGNIER

N°

UAM

12154051

/2016201509137